

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 septembre 2020

Convocation du 03 septembre 2020 - Secrétaire de séance : Tony CARGNELUTTI

COMPTE-RENDU

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL, Quentin GROS, Tony CARGNELUTTI.

Absents excusés : Mme Cléa CASAGRANDE et M. Walter BARTH.

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020 : vote 5 voix POUR

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :

Pour information : Délibération du 10 juillet 2020 annule et remplace la délibération prise le 10 juin 2020.

Pas de délibération à reprendre.

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

En conformité à l'article L1411-5 du code général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du maire : Président ; de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Membres titulaires : Messieurs Frédéric PITEL, Quentin GROS, Tony CARGNELUTTI.

Membres suppléants : Mme Cléa CASAGRANDE, Messieurs Dominique GROS et Walter BARTH.

Vote : 5 voix POUR.

TRAVAUX AMENAGEMENT ET SECURISATIN PARKING LES MOUILLES :

Considérant la nécessité de sécuriser l'aire de stationnement au lieu-dit Les Mouilles (moloks),

Considérant les trois devis reçus en mairie :

SFCTP devis n° 07200314BJC du 06/07/2020 : 12 800 € HT

SJE Colas devis n° 0F-201911021-0081 du 29/07/2020 : 10 967.40 € HT

EUROVIA devis n° SCN07092020A du 07/09/2020 : 9 608.60 € HT

Considérant l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de sécurisation sur voirie de 25% avec une bonification de 2 500€ au titre des amendes de police dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par 5 voix POUR

Décide de retenir l'offre d'EUROVIA pour un montant de 9 608.60€ HT

Précise que le plan de financement sera le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX RETENUS : 9608.60€ HT

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENDES DE POLICES : 2 402.15€

+ BONIFICATION : 2 500€ HT

RESTE A CHARGE COMMUNE : 4 706.45 € HT

Sollicite le Conseil Départemental au titre des aides amendes de police et de la bonification accordée dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes.

TRAVAUX MURET, REVETEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE, ET AVANCEE DE TOIT POUR PROTEGER LA PLAQUE COMMEMORATIVE :

RESTAURATION PETIT PATRIMOINE COMMUNAL

Considérant la nécessité de restaurer le mur de soutènement et séparatif de la mairie, mur traditionnel en pierre sèche

Considérant la nécessité d'aménager la cour de la mairie, pour garantir une accessibilité,

Considérant la nécessité de protéger la plaque commémorative située sur la façade de la mairie,

Considérant les trois devis reçus en mairie : pour l'aménagement de la cour de la mairie

SFCTP devis n° 07200312BJC du 06/07/2020 : 7 286€ HT

SJE Colas devis n° 0F-201911021-0082 du 29/07/2020 : 2 895.75 € HT

EUROVIA devis n° SCN07092020A du 07/09/2020 : 4 125 € HT

Considérant le devis de l'entreprise BODET spécialiste muret en pierre sèche n° B02020 du 11/07/2020 de 18 785 € HT

Considérant le devis de l'entreprise NICOLET du 04/09/2020 pour protéger la plaque commémorative de la commune sur la façade de la mairie par une marquise trois pentes pour un montant de 975€ HT

Considérant l'aide DETR pour ce projet au titre du patrimoine communal,

Considérant l'aide du Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires relance dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes pour un projet débutant avant le 30 juin 2021 sur le petit patrimoine communal,

Considérant l'aide de la communauté de communes HJSC dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes pour un projet débutant avant le 30 juin 2021 sur le petit patrimoine communal,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par 5 voix POUR

Décide de retenir l'offre d'EUROVIA pour un montant de 4125 € HT

Décide de retenir l'offre de l'entreprise BODET pour un montant de 18785 € HT

Décide de retenir l'offre de NICOLET pour un montant de 975 € HT

Le projet du patrimoine communal MAIRIE aura un cout global de 23 885€ HT et débutera les travaux avant le 30 juin 2021.

Précise que le plan de financement sera le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX RETENUS : 23 885€ HT

DETR 25% : 5 971.25 €

DST RELANCE : 5 971.25 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES HJSC : 5 971.25 €

RESTE A CHARGE COMMUNE : 5 971.25 € HT

Approuve le plan de financement

Sollicite le Conseil Départemental au titre de la DETR, et au titre de la DST dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes.

Sollicite la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude au titre de la DST dans le cadre du plan de soutien aux forces vives jurassiennes.

PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE AU COVID19,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Le maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle covid19 dans la commune de Bellecombe afin de valoriser un surcroît de travail significatif durant cette période au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid10 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- continuité des services administratifs et comptables,
- calculée au prorata des heures travaillées soit 1000€ pour un temps plein, 342.86€ pour 12h/hebdomadaires.
- sera versée à l'agent MERMET-GUYENET Céline, adjoint administratif,
- cette prime est exceptionnelle, elle sera versée en une seule fois sur le salaire de septembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Vote : 5 voix POUR

TRAVAUX VOIE COMMUNALE N°2 :

Considérant la décision de procéder à la réfection de la voie communale n°2 ;

Considérant les trois devis reçus en mairie :

SFCTP devis n° 07200312BJC du 06/07/2020 : 34 492 € HT

SJE Colas devis n° 0F-201911021-0082 du 29/07/2020 : 14 627.50 € HT

EUROVIA devis n° SCN07092020A du 07/09/2020 : 9 920.20 € HT

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par 5 voix POUR

Décide de retenir l'offre d'EUROVIA pour un montant de 9 920.20€ HT

TRAVAUX LES MOUILLES :

Le raccordement électrique en souterrain a eu lieu le jeudi 27 août 2020.

Le dépôt de la ligne a débuté le 28 août, durée des travaux à prévoir une quinzaine de jours.

Raccordement télécom de la maison de M et Mme Fleury le 02 septembre 2020.

La Ligne Télécom le long de la départementale n'a pas été connectée à cause d'un boîtier de pilotage à déplacer.

La SCEB devra remblayer autour du transformateur, et reprise de point à temps sur le chemin d'accès de Mme Blanc.

TRAVAUX FIBRE SECTEUR LA CHARPILLE :

À la suite à une demande de permission de voirie par le cabinet d'étude Elabor, dirigée par Orange, la commune souhaite un rendez-vous sur terrain pour plus de précisions, et refuse l'implantation de nouveaux poteaux dans les zones où l'effacement rural a déjà été effectué. Rendez-vous prévu sur septembre 2020.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux d'entretien routier sur les voies communales,

Les travaux de point à temps sont prévus sur la VC5, le chemin de la Morseline et le chemin rural de la Girade. Ils seront réalisés les jours prochains.

- Bilan déneigement 2019/2020 :

Le maire remet aux élus le bilan financier du déneigement qui s'est déroulé de façon très efficace et très satisfaisante cette année encore. Le coût de l'ensemble des opérations de raclage et de fraisage établit à 14 981.66€. La convention qui lie la commune au prestataire peut être renouvelée encore à une reprise.

- Bilan location salle de convivialité 2019/2020 : association SAKURA :

Reconduction de la convention de location de la salle de convivialité Mairie Les Coupes pour 2020/2021. Il sera possible de le renouveler en 2021/2022 selon la délibération du 1^{er} octobre 2019.

Conditions inchangées : 22 séances de 2 heures, location annuelle 220€.

- Point sur la scolarité :

Passage à la semaine de 4 jours, protocole sanitaire (désinfection des locaux chaque jour jusqu'à nouvel ordre), changement de directrice : Mme Thionnet Florie (toujours en poste aux Moussières en tant qu'enseignante) est remplacée sur le poste de directrice par Mme Pernet Roseline au $\frac{3}{4}$ temps, le $\frac{1}{4}$ restant ce sera Mme Hubert Séverine.

Dans le cadre du projet du regroupement scolaire intercommunal : des commissions ont été créées : bâtiment, transport, petite enfance et fusion des SIVOS. Prochaine réunion entre SIVOS La Pesse Les Bouchoux, SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières, et les maires des 5 communes pour état des lieux des bâtiments existants le 18 septembre 2020.

- Défibrillateur :

Proposition en cours, demande d'aide à la caisse locale Groupama possible de 150€ par défibrillateur.

- Rapport INSEE : recensement 2020.

Comptages issus de la collecte : 60 adresses d'habitation, 12 adresses collectives, 35 résidences principales.

La séance est levée à 23h45 Le Maire, Stéphane GROS